



Marseille le 22/12/2023

A

Madame Martine VASSAL  
Présidente de la métropole  
Aix-Marseille-Provence

Objet : circulation et stationnement avenue Dumas et voies avoisinantes

Madame la Présidente,

Je me permets de vous adresser ce courrier relatif à des questions relevant en partie de la compétence de la métropole.

Notre CIQ est depuis le mois de juillet dernier sollicité par les commerçants et riverains de l'avenue Alexandre Dumas (13008) concernant l'installation, sans aucune concertation ni information, de potelets tout au long de cette avenue, supprimant ainsi toutes les places de stationnement.

Nous avons eu depuis, plusieurs contacts et plusieurs échanges avec la mairie du 6/8 à l'initiative de cette opération.

Nous comprenons bien évidemment, et sans restriction, les raisons de cette mise en place de potelets au regard de la réglementation ainsi que des dispositions prises pour les piétons, écoliers ..., mais l'application de ces obligations réglementaires devrait se faire en tenant également compte des impacts générés.

En effet les commerces sont directement impactés et voir pour certains menacés. Les riverains et autres usagers de cette avenue n'ont aucune solution de parking à proximité, de même qu'aucune solution n'est prévue dans les environs immédiats pour les personnes à mobilité réduite, ni pour les personnes âgées habitant cette rue, ni même pour les livraisons. De fait une suppression de stationnement sans réflexion et surtout sans solutions pour les problèmes soulevés.

Lors des derniers échanges que nous avons eus avec Madame Meilhac (mairie 6/8) nous avons informé cette dernière de notre intention de vous alerter sur ce sujet, et par ailleurs cette dernière nous a également informés de son intention de solliciter de nouveau vos services pour une étude concernant le stationnement et la circulation dans cette zone.

Nous souhaiterions, si vous le permettez, pouvoir exposer à vos services qui seront sans doute amenés à travailler de nouveau sur ces sujets, les différentes remarques des riverains, et pouvoir ainsi demander à étudier des possibilités d'aménagement qui puissent, tout en respectant les réglementations, apporter des solutions concrètes pour les habitantes et habitants.

A la suite de cette modification sur l'avenue Dumas, la mairie du 6/8 nous a présenté un plan concernant l'ensemble de cette zone, avec là aussi la suppression de places de stationnement notamment dans une zone pavillonnaire.

Nous avons mené une large concertation avec les riverains concernés et nous tenons à votre disposition l'ensemble des démarches initiées par le CIQ.

Il en ressort dans un premier temps un étonnement concernant ce projet de réorganisation de stationnement et de circulation pour cette zone. En effet ni dans la lettre de la voirie 2023 éditée par la mairie du 6/8, ni dans aucune autre publication, et sauf erreur de notre part, aucune allusion à ces futures modifications n'est apportée, contrairement à celles concernant l'avenue Dumas (lettre voirie 2023 de la mairie 6/8).

Nous sommes donc de nouveau amené, nous CIQ, à demander à la mairie de sursoir et/ou revoir ces décisions, et ce à la demande des principaux concernés : les riverains.

Là aussi vos services seront certainement sollicités et nous souhaiterions bien évidemment leur communiquer les informations que nous avons recueillies auprès des habitantes et habitants.

Le CIQ est totalement disponible pour travailler avec les services concernés, pour être interlocuteur et interface auprès des habitantes et habitants de notre quartier, pour faire « remonter » les remarques et autres suggestions.

Notre engagement ne concerne bien évidemment pas seulement les sujets abordés ici mais, comme pour l'OAP Michelet Ste Anne où vous avez bien voulu impliquer notre CIQ dans une vraie démarche de concertation, pour tout sujet concernant notamment, mais pas exclusivement, notre quartier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Le président du CIQ

G. DERHILLE

Double : Mme Biaggi / Mme Vortemann / mairie du 6/8 / CA du CIQ